

Restrictions de circulation routière

Pendant le Paléo Festival Nyon, la circulation est restreinte sur les routes proches de la manifestation. Afin de faciliter vos déplacements et vous permettre de prendre vos dispositions, nous vous informons du dispositif mis en place en collaboration avec les polices cantonale et intercommunale. Ce dispositif est identique à celui des années précédentes.

Rte de St-Cergue, dès le carrefour de la route de Gingins, en direction de Trélex

Cette portion de la route de St-Cergue, devant l'entrée principale du Festival, est entièrement réservée aux piétons et uniquement les véhicules de service et d'urgence peuvent l'emprunter.

Elle est fermée à la circulation de transit du lundi 17 juillet à 07h00 au lundi 24 juillet à 18h00, y compris aux macarons "Riverain".

Les habitants et entreprises situés à l'intérieur de la zone peuvent y circuler avec le macaron "La Rue". De mardi à dimanche, dès 14h00, l'accès doit s'effectuer par le bas, la descente depuis Trélex n'étant pas autorisée à ce type de macaron.

Par ailleurs, la vitesse sur ce tronçon est limitée à 30 km/h, les semaines précédant et suivant la manifestation, en raison d'un important trafic de véhicules de livraisons, d'engins de chantier et de piétons.

Route de St-Cergue, de la Vuarpillière à la route de Gingins

Dès 14h00, du mardi 18 au dimanche 23 juillet, cette portion de route est fermée à la circulation; seuls les véhicules munis d'un macaron délivré par Paléo peuvent franchir les barrages. Les riverains (entreprises et habitants) reçoivent des macarons leur permettant d'accéder chez eux.

Même si vous possédez un macaron, nous vous conseillons d'utiliser la route de St-Cergue par le bas, plutôt que la route de Gingins, cette dernière étant très encombrée dès le début de l'après-midi.

Les barrages sont levés vers 03h30, lorsque la majorité des festivaliers a quitté les parkings.

Chemin de la Vuarpillière

Ce chemin, utilisé comme gare routière provisoire, est mis à sens unique durant toute la semaine du Paléo Festival, afin de faciliter le passage et l'arrêt des bus.

Les places publiques de stationnement sont supprimées entre les immeubles 5 et 7. Les accès au parking et aux places privées sont par contre maintenus en tout temps.

Route de St-Cergue, des Plantaz à la Vuarpillière

La route de St-Cergue est la voie d'accès au Festival pour les services de secours et les transports publics. Une signalisation appropriée y interdit toute circulation, excepté les riverains, les transports publics, les taxis et les véhicules de service.

Dès 15h00, du mardi 18 au dimanche 23 juillet, un agent Securitas filtre les véhicules, dans le but dissuasif d'empêcher les festivaliers d'encombrer cette voie de service et de stationner dans le quartier de la Vuarpillière. Il a cependant pour consigne de laisser passer les habitants, les employés des entreprises ainsi que leurs clients, s'ils demandent le passage.

Il n'est ainsi nul besoin de posséder un macaron pour accéder aux entreprises et aux habitations du quartier de la Vuarpillière.

Stationnement

Les véhicules stationnés en dehors des places autorisées seront évacués aux frais de leur propriétaire. Nous vous demandons de ne pas inviter vos connaissances et amis à stationner dans cette zone, ou du moins pas en nombre supérieur à celui de vos places privées disponibles.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre patience.

Pour le comité d'organisation



Philippe Vallat
Secrétaire général

